



Landivisiau, le 22/02/2014

Association « Landivisiau doit dire
Non à la centrale »
4 impasse des Ecureuils
29400 landivisiau

Mr le Président du Conseil Général du Finistère
32 Bd Dupleix
CS29029
29196 Quimper Cedex

Objet : Consultation Plan climat énergie 2014 / 2018.

Monsieur le Président du Conseil Général du Finistère,

Notre association vient de prendre connaissance du document :

« **2ème plan climat-énergie territorial du conseil général du Finistère 2014-2018** » que vous proposez à la consultation publique (document de 200 pages et seulement 3 fiches synthétiques disponibles sur les 7 annoncées). C'est un document de réflexion important mais nous sommes étonnés des modalités et de la brièveté de cette consultation publique.

Nous nous inscrivons en faux, tout d'abord, concernant la phrase écrite au futur de l'indicatif, page 18 du premier document : « *une centrale à cycle combiné gaz d'une puissance de 422 KW sera prochainement construite à Landivisiau. La mise en service doit intervenir au plus tard le 1er octobre 2016* ».

Vous savez comme nous, que le pétitionnaire a retiré son dossier qui devait être soumis à la Commission du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable du 4 septembre 2013, car l'étude d'impact se doit d'être unique et il ne l'avait pas prévue. Pour l'heure, l'étude d'impact n'a pas été publiée, et il n'y a pas eu d'enquête publique. **Il n'est donc pas possible de parler au futur de cette centrale, mais uniquement au conditionnel.**

Vous vous êtes exprimés publiquement, monsieur le Président, concernant la Commission Nationale de Débat Public et ce projet. Vous souhaitez que la CNDP soit saisie. Nous profitons de cette consultation pour que, comme la loi l'autorise, le conseil général du Finistère puisse saisir la CNDP. En effet, nous considérons que les seuils prévus par la loi sont maintenant dépassés, étant donné que les services de l'état considèrent que le projet est global (construction de la centrale mais aussi adduction de gaz et exportation d'électricité). **Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.**

Vous rappelez à juste titre, que l'opérateur serait subventionné à hauteur de 40 millions d'euros via la CSPE. Or cette taxe n'est pas prévue pour cela. Il y a là, à notre sens, un détournement d'argent public. **Notre association a saisi la Cour des Comptes sur ce point.**

Nous contestons l'argument de pics de froid compris entre 2 000 et 6 000 heures par an, soit entre 83 et 250 jours par an en Bretagne. **Le bon sens des Bretons ne peut adhérer à un tel argument.**

Une analyse réaliste du dossier de l'énergie ne peut aboutir à ce projet de construction de centrale à gaz. Tout d'abord la France ne produit pas de gaz. Le marché de l'énergie est en pleine mutation et se tourne vers les énergies renouvelables. Et les centrales à gaz sont actuellement mises sous cocon en France et en Europe. Le journal Les Echos du 18 février 2014 indique « *Pas question dans ces conditions, de construire de nouvelles centrales sur le Vieux Continent. « Et il n'y a pas de perspectives de retournement d'ici à 2 ou 3 ans estime P Boucheny* ».

En effet nous assistons à une diminution de la consommation électrique en Europe, et de plus, de nombreux pays européens investissent dans les énergies renouvelables, ce qui rend les centrales thermiques non compétitives.

Pour preuve encore de l'inutilité de ce projet, **la centrale de Toul** que Direct Energie est allé faire visiter aux élus de la CCPL et qui vient juste d'être inaugurée en juin 2013, **est à vendre !**

Nous sommes favorables au développement de l'isolation des maisons et appartements. Nous trouvons que le plan d'action concernant cet aspect n'est pas assez ambitieux dans le document proposé à la consultation. **Nous sommes à votre disposition pour réaliser un inventaire de ce qui serait possible sur le Territoire de Landivisiau.**

Veillez croire, monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil Collégial de L'Association « Landivisiau doit dire non à la centrale »